



ORCHESTRE SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL

Don en
héritage

Laissez la musique en héritage

Perpétuez l'émotion. Prolongez votre impact.



Planifiez votre don : perpétuez l'émotion

En léguant une part de votre patrimoine à l'OSM, vous devenez un véritable vecteur d'émotions et d'émerveillement. Grâce à vous, les générations futures découvriront la puissance de la musique, celle qui bouleverse, qui élève et qui transforme.

Planifiez votre don : prolongez votre impact

Ce geste vient du cœur et il contribuera à la pérennité de la mission de l'Orchestre. Vous vous assurez ainsi que l'OSM demeure un pilier de notre patrimoine culturel, une source de fierté et d'inspiration pour notre communauté.

Aujourd'hui et demain, afin que jamais la musique ne s'éteigne.

L'impact durable de votre legs ou don planifié

Votre précieuse contribution permettra à l'OSM de poursuivre sa mission. Quel qu'en soit le montant, ce geste empreint d'une grande générosité est un véritable investissement dans le futur de votre Orchestre et des prochaines générations.

Déployer les initiatives éducatives de l'Orchestre

Dès 1935, les Matinées pour la jeunesse représentent une initiative innovante, reprise déjà à l'époque par le Philharmonique de New York. Aujourd'hui, les Matinées scolaires sont toujours offertes et montrent que l'OSM place l'éducation musicale au cœur de sa mission. Au cours des décennies, les projets se sont multipliés et leur impact auprès des jeunes publics a été prouvé à plusieurs occasions. **Planifiez votre don et prolongez l'impact de l'Orchestre auprès des jeunes de notre communauté.**



Contribuer à un produit artistique d'exception



L'OSM s'est imposé sur la scène artistique, tant au Canada qu'à l'étranger, par la qualité de ses performances et ses collaborations avec des artistes de premier plan. Depuis 2011, la prouesse de l'Orchestre prend une dimension nouvelle dans un écrin conçu pour lui : la Maison symphonique. Encore aujourd'hui, cette quête de l'excellence guide l'Orchestre et son directeur musical Rafael Payare, pour offrir plus de 150 performances chaque année. **Planifiez votre don et maintenez l'excellence de l'Orchestre.**

Rendre la musique accessible au plus grand nombre

La grande tradition des concerts gratuits a commencé en juillet 1938 sur l'Esplanade du chalet du Mont-Royal. Près de 90 ans plus tard, l'Orchestre est encore une institution qui va à la rencontre de la population : en 2023-2024, plus de 140 000 personnes ont assisté à des concerts et événements gratuits produits par l'OSM. Grâce à de nombreux projets, des publics très variés — personnes nouvellement arrivées au Québec, neurodivergentes ou encore issues de la diversité culturelle — peuvent découvrir et vivre l'excellence musicale. **Planifiez votre don et assurez l'accessibilité de l'Orchestre au plus grand nombre.**



Soutenez l'OSM, aujourd'hui et demain, afin que jamais la musique ne s'éteigne.

L'OSM joue un rôle essentiel au cœur de notre vie culturelle. Ce sont près de 100 musicien-ne-s permanent-e-s qui partagent régulièrement la scène avec des interprètes et solistes de renommée mondiale. Chaque année, plusieurs artistes montréalais, québécois et canadiens issus de différentes disciplines liées entre autres à la scénographie, la danse et les arts visuels, ainsi que plus de 150 artistes surnuméraires se joignent à l'Orchestre et contribuent à cette dynamique d'excellence. Ancré dans sa communauté, l'OSM demeure une véritable fierté et rayonne comme ambassadeur sur la scène internationale.



Le don testamentaire : un don à votre portée

Une fois les besoins de vos proches assurés, un don planifié à l'OSM vous permet de prolonger votre impact auprès de votre Orchestre. Le don testamentaire, accessible à toute personne majeure et apte à signer un testament, en est la forme la plus simple.

Votre testament : un vecteur de générosité



Faire un testament permet de prendre des décisions à l'avance qui pourront être appliquées au décès et facilitera donc les démarches de la personne en charge de la liquidation de la succession. Prévoir ces décisions mène parfois à une réflexion sur ses propres volontés philanthropiques ou à une discussion avec les membres de sa famille.

Les types de dons testamentaires

Legs particulier : don d'un bien ou d'un montant spécifique

Exemple de clause : *Je lègue à titre particulier à l'Orchestre symphonique de Montréal (no d'organisme de bienfaisance 119 069 524 RR 0001) la somme de _____\$ (ou description des biens légués : actions, police d'assurance vie, etc.) pour les fins poursuivies par cet organisme.*

Legs universel : don de la totalité de vos biens

Exemple de clause : *Je lègue à l'Orchestre symphonique de Montréal (no d'organisme de bienfaisance 119 069 524 RR 0001) tous mes biens meubles et immeubles pour les fins poursuivies par cet organisme.*

Legs à titre universel : don d'une quote-part ou pourcentage de vos biens ou d'un type de biens

Exemple de clause : *Je lègue _____% (par exemple 90%) de tous mes biens meubles et immeubles à mes enfants et je lègue _____% (par exemple 10%) de tous mes biens meubles et immeubles à l'Orchestre symphonique de Montréal (no d'organisme de bienfaisance 119 069 524 RR 0001) pour les fins poursuivies par cet organisme.*

Legs résiduaire : don de tous les biens restants après distribution des legs particuliers

Exemple de clause : *Je lègue à titre particulier la somme de _____\$ à mon fils (ou à toute autre personne) et je lègue le résidu de tous mes biens meubles et immeubles à l'Orchestre symphonique de Montréal (no d'organisme de bienfaisance 119 069 524 RR 0001) pour les fins poursuivies par cet organisme.*

REER et FERR

Saviez-vous qu'au Québec, la désignation d'un organisme de charité comme bénéficiaire d'un REER ou d'un FERR est permise uniquement par disposition testamentaire ou à l'intérieur d'un fonds distinct? Le don de REER/FERR ou autres régimes de retraite allège la lourde charge fiscale habituellement reliée à ce genre d'actifs et réduit drastiquement voire annule, l'impact du don sur la succession.

Exemple d'un don de REER d'une valeur de 100 000 \$

Impact fiscal au décès	Sans don à l'OSM	Avec don à l'OSM
Don par testament à l'OSM	0 \$	100 000 \$
Montant dans la succession	100 000 \$	0 \$
Impôt net à payer*	(50 000 \$)	0 \$
Crédit d'impôt disponible pour la succession*	0 \$	(50 000 \$)
Montant disponible dans la succession	50 000 \$	50 000 \$

* Dans le but de simplifier l'exemple, nous utilisons un taux de crédit d'impôt et un taux marginal d'imposition de 50%.

Votre don en 4 étapes

1

Déterminez vos souhaits et objectifs philanthropiques.

Nous vous encourageons à avertir ou à en discuter avec vos proches ou membres de votre famille.

2

Consultez votre conseillère ou conseiller juridique ou financier

dans le but de trouver la forme de don qui convient le mieux à vos objectifs ainsi qu'à vos besoins et à ceux de votre famille.

3

Consultez votre notaire

pour rédiger ou mettre à jour votre testament. Le testament notarié évite au décès l'étape de vérification à la cour et les frais qui y sont associés.

4

Informez-en l'OSM!

Si vous acceptez, nous aimerions honorer votre geste et vous remercier dès maintenant. Votre démarche, qu'elle soit publique ou anonyme, inspirera d'autres personnes à faire comme vous.

En toute confidentialité, contactez l'équipe des dons planifiés
au **514 840-7404** ou à **cerclewp@osm.ca**

Le don d'assurance vie : une stratégie qui s'adapte à votre situation familiale

Don d'une police existante :

Si votre situation familiale a évolué et que vos enfants sont désormais autonomes, il peut être avantageux de transférer la propriété de votre police d'assurance à l'OSM, qu'elle soit libérée ou non du paiement des primes. Vous bénéficiez alors d'un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande de la police. Si la police n'est pas libérée et qu'aucune éclipse de prime n'est possible, chaque prime versée donne également droit à un reçu fiscal.

Don d'une nouvelle police :

Vous souscrivez une nouvelle police qui devient la propriété de l'OSM. Le paiement annuel des primes vous permet de recevoir un reçu fiscal. Vous profitez donc d'un crédit d'impôt aujourd'hui et diminuez ainsi le coût net de la prime.

Don du produit d'une police d'assurance vie au décès :

Vous restez propriétaire de la police et nommez l'OSM bénéficiaire. Au décès, le don sera équivalent au produit de la police. Il permet de réduire, voire de supprimer l'impôt de la succession grâce au reçu fiscal.



Consultez votre conseillère ou conseiller

Les spécialistes du milieu de la finance sont d'incalculables alliés pour vous aider à choisir la stratégie de don qui vous permettra d'augmenter votre impact en fonction de votre situation familiale et financière.

En toute confidentialité, contactez l'équipe des dons planifiés
au **514 840-7404** ou à **cerclewp@osm.ca**

Reconnaissance



LE CERCLE WILFRID-PELLETIER
ORCHESTRE SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL

Le Cercle Wilfrid-Pelletier réunit celles et ceux qui ont informé l'OSM de leur don planifié, afin d'honorer leur geste et de les remercier dès aujourd'hui. Cette reconnaissance contribue aussi à inspirer d'autres personnes, même lorsque la démarche demeure anonyme.

Contactez l'équipe de l'OSM en toute confidentialité

Il existe d'autres types de dons planifiés, et plusieurs manières de donner peuvent être combinées pour optimiser votre démarche et augmenter votre impact. L'équipe des dons planifiés de l'OSM peut vous accompagner dans vos démarches.

Ce document est fourni à titre informatif. Pour déterminer la forme de don la mieux adaptée à vos objectifs, à votre situation personnelle et à celle de votre famille, nous vous recommandons de consulter votre conseillère ou conseiller juridique ou financier.



Téléphone
514 840-7404



Courriel
cerclewp@osm.ca

Les dons planifiés
peuvent augmenter
et prolonger votre impact
auprès de votre Orchestre.

Afin que jamais la
musique ne s'éteigne.

